

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE358

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau et
M. Tavernier

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

L'article L. 100-1 du code de l'énergie est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« 8° Contribue à une réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'élévation de la température à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, selon les orientations définies à l'article L. 100-4 du présent code. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre conformes aux engagements internationaux et européens de la France.

Il introduit une huitième finalité pour la politique énergétique nationale. À côté de la nécessité d'assurer la sécurité d'approvisionnement, de maintenir un prix de l'énergie compétitif ou de lutter contre la précarité énergétique, il s'agit désormais de garantir une réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Il s'agit d'inscrire dans la loi cet engagement fondateur de la politique mondiale de lutte contre le changement climatique de notre pays, à laquelle notre pays a largement contribué lors de la 21e édition de la Conférence des parties en 2015 (COP 21).

La limitation de l'élévation des températures sur notre planète a une visée fondamentale, et ne préjuge pas de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre devant être définie pour y contribuer, mais suppose d'adapter les objectifs de réduction en conséquence.

Il n'est évidemment pas question de faire porter à la France seule la responsabilité d'un phénomène qui se joue à une échelle mondiale, mais de rappeler que le continent européen est celui qui se réchauffe le plus vite, que la France doit assumer sa responsabilité historique dans les émissions cumulées de gaz à effet de serre, sa responsabilité politique dans l'affirmation d'une exemplarité.